



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Martinique

Question écrite n° 74470

Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur les difficultés liées au financement du logement social en Martinique. Entre 2002 et 2004, la ligne budgétaire unique classique qui sert à financer le logement social est passée pour la Martinique de 44,50 millions d'euros à 25,80 millions d'euros, soit une diminution de 42 %. Cette diminution budgétaire a eu des incidences notables sur le nombre total de logements financés, 2 677 en 2002 et 1 614 en 2004, soit une réduction de 39,7 % et sur la quantité de logements sociaux neufs passant pour ces mêmes années de 1 174 à 541 soit 53,9 % en moins. Pourtant, depuis quasiment une décennie, la demande se stabilise autour de 10 à 11 000 ménages, sans compter le déficit de places d'hébergement pour les personnes âgées (55 pour 1 000). Face à une telle situation et dans le cadre de la procédure budgétaire en cours, il semble opportun qu'un dispositif législatif pertinent puisse garantir, éventuellement à travers la fixation d'un seuil minimal, la sécurité et la stabilité du financement du logement social sur un long terme. Il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour remédier aux répercussions précitées des fluctuations budgétaires, sachant que les besoins en matière de logement social évoluent et subsistent.

Texte de la réponse

Témoignant de la volonté du Gouvernement de faire de la politique du logement social dans les collectivités ultramarines un axe prioritaire de son action pour la cohésion sociale et le développement économique, l'effort consacré au lancement de nouvelles opérations de construction ou d'amélioration de l'habitat a été augmenté de manière très significative en 2005, puisque plus de 300 millions d'euros d'autorisations d'engagement ont été consacrés à ce titre au cours de l'exercice, alors que 222 millions d'euros seulement avaient pu être engagés en 2004 et 277 millions d'euros en 2003. Sur ce montant global, près de 60 millions d'euros ont bénéficié au département de la Martinique, dont 12 millions d'euros au titre des actions qui seront financées par le ministère de l'outre-mer dans le cadre de la convention relative à la rénovation urbaine de Fort-de-France signée le 19 décembre dernier entre la ville et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, qui consacrera pour sa part plus de 41 millions d'euros, sur la période 2005-2009, à cet important projet. En dehors de ce projet, qui démarrera au cours de l'année 2006, 2 130 logements ont pu être financés localement, dont près de 770 constructions neuves. La situation du logement dans les collectivités d'outre-mer nécessite effectivement que l'effort des pouvoirs publics soit poursuivi dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle les services du ministère de l'outre-mer travaillent actuellement à un plan de relance en faveur du logement outre-mer, dont l'une des mesures pourrait consister en la définition d'une programmation budgétaire pluriannuelle. À l'instar des dispositions prévues pour les départements métropolitains par la loi de programmation pour la cohésion sociale, une telle programmation permettrait en effet de donner à l'ensemble des partenaires impliqués dans la politique du logement une meilleure visibilité de l'action de l'État en faveur du logement social.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74470

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8884

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1919